CONSEIL DE VILLE

Séance du 23 mai 2019, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2e étage)

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura nº 18 du mercredi 8 mai 2019 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 28 mars 2019.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
   a) Mme Entela Ajeti, 24.10.1980, ressortissante kosovare.
   b) Mme Awin Morad, 30.01.2000, ressortissante irakienne.
   c) Mme Jin Morad, 11.06.2001, ressortissante irakienne.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Les portes monumentales de notre ville » (nº 1081) (PLR).
7. Traitement du postulat intitulé « Construction d'une fontaine publique sur le site du Banné » (nº 1075) (PS-Les Verts).
8. Traitement du postulat intitulé « Création sur le plan intercommunal d'un poste de juriste ! » (nº 1084) (PCSI).
9. Traitement de la motion interne intitulée « Pour la nomination de scrutateurs officiels » (nº 1076) (PLR).
10. Traitement de la motion intitulée « En route pour la neutralité carbone » (nº 1077) (PS-Les Verts).
11. Traitement de la motion intitulée « Pour l'établissement d'une convention réglant la prise en charge des coûts liés à l'éclairage public sur le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura » (nº 1078) (PDC-JDC).
12. Approuver un crédit de CHF 470'000.-, TTC, à couvrir par reprise du fonds de réserve de l'eau potable, en vue de l'assainissement du réseau d'eau potable aux rues de Lorette et de la Condemène.
13. Approuver un crédit de CHF 130'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement complet du parc des horodateurs.
14. Divers.

M. Philippe Eggertswyler informe de la prévente pour les abonnements de la piscine découverte à partir du 1er juin. L'inauguration de la piscine aura lieu le 28 juin : la population pourra visiter les installations et la partie officielle se déroulera à partir de 16h00. L'ouverture des bassins aura lieu le 29 juin.

M. Eric Pineau communique trois rendez-vous : le week-end du 8 juin aura lieu le Festival Monde de Couleurs durant lequel seront remis les Prix sportif et culturel, à 11h00, sur la grande scène du Pré de l'Etang. Le samedi 22 juin aura lieu la Fête de la musique en vieille ville; les concerts débuteront dès 17h00 pour se terminer à 3h00. Le soir du 1er août aura lieu la Fête nationale à la ferme du Château avec repas, discours, musique et feu d'artifice.

M. Manuel Godinat souhaite répondre à Mme Elodie Gschwind qui a posé une question, à la dernière séance du Conseil de ville, par rapport à l'octroi d'un congé aux élèves lors d'une journée de formation pour les enseignants le 10 avril dernier. Légalement, il n'y pas de délai pour communiquer un tel jour de congé et une permanence n'est pas imposée. Ce congé était conforme à l'ordonnance scolaire. La moitié du temps de formation ne doit pas être prise sur le temps d'enseignement. La direction a distribué la lettre d'information le 18 mars, soit 3 semaines et demi avant le jour de formation, ce qui semble être bien anticipé. Cependant, il a été convenu avec la direction d'avertir les parents plus tôt la prochaine fois. Il est à noter également que la direction n'a pas reçu de téléphone de parents demandant une permanence pour leurs enfants. Une journée syndicale pour les enseignants aura lieu le 20 septembre 2019. La direction avertira les parents dès que le service de l'enseignement aura donné un retour par rapport à cette journée. Quant à la manifestation du 14 juin prochain, une permanence sera assurée.

3. Procès-verbal de la séance du 28 mars 2019

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

M. Claude Gury demande ce qu'il est advenu du panneau d'information qui était installé aux abords de la source de la Beuchire. Est-ce qu'il est prévu de le remettre en place ?

Mme Rosalie Beuret Siess n'est pas au courant, elle se renseignera et répondra à M. Claude Gury prochainement.

M. Claude Gury se déclare satisfait.

Mme Gabrielle Terrier a entendu dire qu'une partie des terrains prévus sur les hauteurs du plan spécial de L'Oiselier II serait contaminée par une pollution aux métaux lourds. Elle souhaiterait savoir si des travaux préparatoires ont été entrepris pour déceler si le site est pollué vu la proximité avec l'ancienne décharge de Mavalau et si le Conseil municipal peut renseigner et rassurer la population et les acheteurs potentiels sur la réalité de ces inquiétudes.

Mme Anne Roy confirme que lors des investigations réalisées avant de créer le plan spécial, le Conseil municipal a été averti d'une pollution sur le haut du site de L'Oiselier II ; des analyses ont été faites et il s'est avéré qu'il s'agissait d'une pollution faible qui pourra être résorbée lorsque la Municipalité effectuera les travaux de viabilisation. Les acquéreurs ont été informés que la pollution sera maîtrisée lorsque les terrains seront mis à leur disposition.

Mme Gabrielle Terrier se déclare satisfaite.

Mme Elodie Gschwind, sur le thème de la grève des femmes du 14 juin prochain, souhaite connaître l'implication financière de la ville dans l'organisation du café-croissants et de l'apéritif qui auront lieu devant l'Hôtel de ville et demande si la chancellerie a prévu d'inviter les conseillers de ville par un courrier.

M. le Maire Gabriel Voirol répond que Porrentruy et le SIDP seront de la partie et c'est une femme maire qui fera le discours. Il a été donné la possibilité aux employées et employés de participer à cette manifestation en prenant

sur leurs heures. Les membres du Conseil municipal ont été encouragés à y participer. La Ville de Porrentruy prendra en charge une partie de l'apéritif mais il n'a pas encore été discuté du montant.

Mme Elodie Gschwind se déclare satisfaite.

M. Jean-Pierre Bendit s'interroge sur la précision des résultats des votes au Conseil de ville concernant des objets qui donnent lieu à une votation communale. Le texte des messages au corps électoral manque de précision ; la phrase « Le Conseil de ville a préavisé favorablement... » ne dit pas si un objet a été accepté à l'unanimité ou à 21 voix contre 19, par exemple. En effet, selon la proportion d'acceptation, l'électeur peut réagir différemment dans l'analyse de l'objet pour se forger son opinion. Afin d'apporter à l'avenir une réponse claire et précise en cas de question sur un message au corps électoral, les procès-verbaux du Conseil de ville ne devraient-ils pas mentionner exactement le nombre de votants, de OUI, de NON et d'abstentions ?

M. le Maire Gabriel Voirol consent que la transparence est essentielle en matière de votations. Il n'est pas habituel de mentionner ces informations dans les messages au corps électoral mais cela peut être revu et corrigé. Cette question sera intégrée dans les réflexions du Conseil municipal lors des prochaines votations. S'agissant du nombre de votants dans les procès-verbaux du Conseil de ville, une motion interne a été déposée au sujet des scrutateurs et il y a certainement des correctifs à apporter sur le comptage des votants, de façon à avoir des résultats plus précis lors du vote à main levée.

M. le Président ajoute qu'il est difficile d'obtenir un comptage précis car les abstentionnistes ne sont pas comptabilisés.

M. Jean-Pierre Bendit se déclare satisfait.

Mme Sandra Nobs déclare que 189 conteneurs semi-enterrés ont ou vont trouver leur place tout prochainement. Deux communes sont encore hésitantes à participer à ce projet et Porrentruy est en réflexion. Où se situe la capitale dans ce projet ? Le Conseil municipal s'intéresse-t-il aux Moloks et où en est le projet de déchetterie régionale ?

M. Philippe Eggertswyler se soucie fortement de la gestion des déchets. Un bureau de la place mène actuellement une analyse et la Ville de Porrentruy va certainement entrer en matière sur l'implantation de Moloks. Cependant, cette dernière souhaite rassembler des éco-points et des Moloks à différents emplacements. De plus, des entreprises sont prêtes à venir installer à Porrentruy une déchetterie dans un partenariat public-privé. Une réflexion d'ensemble est en cours et M. Philippe Eggertswyler a bon espoir d'obtenir des réponses avant la fin du semestre.

Mme Sandra Nobs se déclare satisfaite.

Mme Fabienne Wahl explique d'une déchetterie vient d'élire domicile dans le quartier de la gare, quartier très fréquenté par les touristes et les écoliers. En effet, la démolition partielle des anciens entrepôts Stucki (ATA) laisse apparaître un dépôt sauvage de voitures usagées et autres déchets. Le Conseil municipal est-il au courant de cette situation ? Peut-il entreprendre des démarches pour que cette parcelle soit mieux entretenue et débarrassée de ces objets ?

Mme Anne Roy trouve en effet que l'état de cette parcelle gâche les environs du quartier de la gare. Contact a été pris avec le propriétaire de la parcelle. Ce dernier a un délai pour répondre à la Municipalité ; passé ce délai, une procédure pourra être mise en place pour rendre la parcelle propre.

Mme Fabienne Wahl se déclare satisfaite.

M. Jean-Pierre Cafiso annonce que Cinémajoie a accueilli plus de 7'000 spectateurs et a présenté 114 films sur 238 séances depuis l'automne passé. Cinémajoie est un cinéma associatif basé sur le bénévolat. La Ville de Porrentruy a soutenu ce projet dès sa création. Va-t-elle soutenir l'Association des amis du cinéma d'Ajoie cette année et si oui, pour quel montant ?

M. Eric Pineau confirme que la Ville de Porrentruy continuera de soutenir Cinémajoie. Elle a offert une aide de démarrage de 3'000 francs et une subvention de 2'000 francs pour l'année 2019. Pour rappel, en 2017, la Municipalité a cautionné pour un montant de 75'000 francs les travaux du cinéma. L'Association des amis du cinéma d'Ajoie fait partie des dix associations qui sont le mieux rétribuées par la Ville de Porrentruy.

M. Jean-Pierre Cafiso se déclare satisfait.

M. Charles Freléchoux indique que le groupe PDC-JDC a déposé, lors de la séance du Conseil de ville du 27 septembre 2018, un postulat demandant à ce que la Municipalité entame une réflexion relative aux améliorations qui pourraient être apportées à la localisation actuelle des différents services et administrations et de proposer ensuite des solutions, la Municipalité devant jouer un rôle proactif vis-à-vis des autres partenaires fédéraux ou cantonaux. Lors de la séance du 13 décembre 2018, le Conseil de ville a approuvé ce postulat, sur préavis favorable du Conseil municipal. Le Canton a récemment publié quelques pistes d'organisation de certains services administratifs sur le plan cantonal, tels que le ministère public, l'office des poursuites ou le registre foncier. Considérant que les pistes évoquées auront des conséquences pour la Ville de Porrentruy, M. Charles Freléchoux aimerait savoir si la Municipalité est partie prenante aux réflexions menées au niveau cantonal, si ces dernières s'inscrivent dans le mandat confié à la Commune dans le postulat évoqué et si la Commune estime qu'il s'agit à ce stade d'un succès incontestable ou au contraire que la réflexion doit encore être affinée afin d'essayer d'obtenir mieux et plus pour la Ville de Porrentruy.

M. le Maire Gabriel Voirol relève qu'à chaque fois que le Conseil municipal a rencontré le Gouvernement, il a été discuté des services cantonaux qui pourraient être accueillis à Porrentruy, ainsi que d'éventuels services fédéraux. La problématique des départs de services cantonaux et de la compensation de la perte d'emplois, notamment par rapport à Moutier (dans l'attente de la décision du Tribunal administratif bernois que l'on espère positive pour pouvoir accueillir Moutier) a également été évoquée. Des documents listant les locaux existants ont été remis au Gouvernement. En termes de locaux à louer et surfaces à disposition, on compte les locaux qui appartiennent au Canton, à la Caisse de pensions - avec un intérêt cantonal indirect -, et à la Commune. Les discussions entre l'Etat et la Commune se font dans un esprit constructif et positif. Il est extrêmement compliqué d'accueillir des services fédéraux et cela se fait au gré des opportunités qui se présentent. Un contact pris avec les gardes-frontière a abouti à une collaboration entre ces derniers et la Commune. Les gardes-frontière seront voisins du site des BKW et ils ont d'autres perspectives d'agrandissement qui apporteront un plus à la Municipalité. M. le Maire ajoute qu'il n'y a pas assez de place pour accueillir le SIDP au bâtiment des BKW, ce dernier accueillera en majorité des services municipaux.

M. Charles Freléchoux se déclare satisfait.

Mme Laure Roy constate que de plus en plus de membres reçoivent les documents du Conseil de ville en format électronique et travaillent directement en ligne ou sur leur ordinateur. Est-ce qu'à l'avenir, les textes déposés avant la séance pourraient être envoyés par courriel ou être mis en ligne sur la séance du jour ? Du moins pour les personnes qui le souhaitent.

M. le Maire Gabriel Voirol souligne que l'objectif zéro papier au niveau du Conseil de ville n'a pas pu être atteint car certaines conseillères de ville ou certains conseillers de ville ne sont pas suffisamment équipés en informatique. C'est un aspect à intégrer à la réglementation sur le fonctionnement du Conseil de ville. On peut essayer de trouver une solution pour autant que l'on sache exactement qui veut quoi et d'améliorer la situation pour satisfaire les personnes qui n'auraient pas besoin de papier dans cette salle.

Mme Laure Roy se déclare satisfaite.

M. Baptiste Laville communique que le Canton a transmis à la Commune de Porrentruy, voilà déjà plusieurs semaines, une estimation de l'impact qu'aura le volet cantonal de la RFFA, la réforme fiscale acceptée récemment. Selon ces chiffres, la Commune perdra jusqu'à 1'500'000 francs par année de rentrées fiscales. Les comptes de la cité n'étant pas bons, une telle baisse menace le bon fonctionnement de la ville. M. Baptise Laville s'étonne que l'exécutif n'ait pas manifesté de réserve quant à cette réforme. Il en déduit que l'exécutif, en accord avec le Canton, doit savoir, autrement que par une hausse des impôts communaux, quelles mesures exactes sont prévues afin de combler le manque à gagner qu'engendrera le volet cantonal de la RFFA.

M. Manuel Godinat confirme que la RFFA va impacter la révision de la loi cantonale d'impôt. Dans le cadre des propositions faites par le Gouvernement, la Municipalité, à l'instar d'autres entités, soit toutes les communes, l'AJC, les partis politiques, a eu à répondre à une consultation en fin d'année passée et a donné son avis et des propositions par rapport à la loi cantonale d'impôt. A ce moment-là, rien n'était encore chiffré, on n'avait que les grandes lignes. La Municipalité a répondu de manière très critique aux questions posées et a donné des préavis négatifs. On peut d'ailleurs trouver sur le site du Canton les questions et les réponses et remarquer que Porrentruy a répondu de la manière la plus critique. La RFFA a en effet un impact important sur les finances communales. La loi cantonale d'impôt est entre les mains du Parlement qui devra en débattre ces prochains mois

et il faudra alors discuter du taux proposé par le Gouvernement et les services cantonaux. La RFFA nationale veut être respectée dans le cadre de l'Union européenne mais veut être concurrentielle d'un point de vue international ; quant aux cantons, ils souhaitent être concurrentiels d'un point de vue intercantonal. Il y a une volonté d'avoir l'impôt le plus bas et très rapidement. Les détails doivent être discutés et réfléchis au sein du Parlement. L'établissement du budget 2020 demandera un travail important de la part du Conseil municipal et du Conseil de ville ; il faudra y intégrer les nouveaux éléments de MCH2. Il faudra travailler tous ensemble pour réussir à pallier ce manque à gagner.

M. Baptiste Laville se déclare partiellement satisfait, dans le sens où la Commune avait donné un préavis négatif. De plus, la population bruntrutaine aurait été intéressée de connaître l'avis de Porrentruy.

M. Pierre-Olivier Cattin relève que la vieille ville aurait dû passer en zone 20 km/h en début d'année mais, à la mi année, aucun panneau ne le mentionne. Quand est-ce que cette décision deviendra effective ?

M. Julien Loichat ne se souvient pas d'une information mentionnant la mise en place d'une zone 20 km/h en vieille ville en début d'année. Si c'est le cas, il s'agit d'une information erronée. En effet, un bureau a été mandaté en novembre dernier et il aurait été difficile de mettre en place cette zone en début d'année. D'ici un mois environ, un projet pourra être présenté à la population et aux médias et fera l'objet d'une publication officielle. Au terme du délai de publication, les oppositions seront traitées et ensuite les panneaux 20 km/h - zone de rencontre seront installés comme le prévoit le projet Cœur de ville, dans l'idéal à partir de la rentrée scolaire.

M. Pierre-Olivier Cattin se déclare satisfait.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier indique que début mai, la réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons a été acceptée par le Conseil national, après son homologue des Etats. Ce compromis met à mal la solidarité intercantonale puisque les cantons « riches » verseront moins aux cantons « pauvres » et les régions périphériques ne bénéficieront pas autant que souhaité de la participation de la Confédération. Si certains cantons actuellement bénéficiaires de la péréquation recevront davantage, le Jura fera partie des six cantons perdants, avec une estimation de 15 millions de francs pour le Canton. La Commune s'est-elle inquiétée de l'impact de cette réforme et enquise auprès du Canton de ses répercussions sur les finances cantonales et, par extension, sur les communes ?

M. Manuel Godinat répond que la répercussion de la RPT est encore en discussion au niveau du Canton ; la Municipalité n'a reçu aucun chiffre précis pour l'instant. Trois dossiers importants sont discutés : le premier faisait l'objet de la question orale précédente, le deuxième concerne la répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes et le troisième a trait à la répercussion de la RPT au niveau de la Confédération. Sur les 15 millions de pertes estimées pour le Jura, une part sera prise sur le Canton et une part sera probablement répercutée sur les communes. Dans le cadre des budgets futurs, il faudra trouver des solutions pour diminuer les charges. La RPT impactera l'ensemble des communes. M. Manuel Godinat donnera un retour dans les communications d'une prochaine séance du Conseil de ville, lorsqu'il aura reçu des chiffres précis.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier se déclare satisfaite.

5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
- **a) Mme Entela Ajeti, 24.10.1980, ressortissante kosovare**
- **b) Mme Awin Morad, 30.01.2000, ressortissante irakienne**
- **c) Mme Jin Morad, 11.06.2001, ressortissante irakienne**

M. Julien Loichat relève que ces personnes ont été entendues par la Commission de police, qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Les portes monumentales de notre ville » (n° 1081) (PLR)

Pour le groupe PLR, M. Michel Berberat se déclare satisfait. Il remercie le Conseil municipal de sa précision ; il a compris la signification des deux rectangles de pavés roses posés à la rue des Baîches, mais pour le commun des mortels, une plaque explicative s'impose.

7. Traitement du postulat intitulé « Construction d'une fontaine publique sur le site du Banné » (n° 1075) (PS-Les Verts)

M. Tom Cerf estime que bénéficier de points d'eau en différents lieux de la ville est un objectif et un enjeu pour la Commune. L'accès à l'eau courante potable au Banné pour les utilisateurs des cabanes et du site Jurassica participe à cet objectif. Le postulat demande un accès public par le biais d'un robinet ou d'une petite fontaine comme il en existe par exemple sur les terrains sportifs annexes de Fontenais et Boncourt. L'eau pourrait être coupée en hiver et remise en service lors des beaux jours. Ainsi, la qualité de l'eau serait assurée par son utilisation presque quotidienne par les 200 licenciés du FC Porrentruy et utilisateurs des cabanes et du parcours Vita. La potabilité de l'eau n'est actuellement pas garantie et il en est de même de celle de la grande cabane et du site Jurassica. L'acceptation de ce postulat participerait donc au moins à répondre aux interrogations concernant la qualité de l'eau au Banné. Un accès à la consommation par le biais d'un point d'eau public serait le minimum à offrir à des sportifs. Il existe une réelle demande pour un projet utile, minime et largement faisable.

Mme Rosalie Beuret acquiesce que l'accès à l'eau potable constitue, pour une commune, un enjeu en matière de santé publique mais aussi de promotion de la santé, quand il s'agit notamment de le lier à des activités physiques et de développement durable. Porrentruy compte de nombreuses fontaines qui sont en circuit fermé, dans le but de ne pas gaspiller l'eau. Deux fontaines proposent de l'eau potable. D'ailleurs, des pictogrammes ont été installés sur les fontaines pour indiquer si l'eau est consommable. D'autre part, le service des eaux doit veiller à préserver les ressources en eau et éviter les pertes ou les fuites. C'est au regard de ces pertes ou fuites que le Conseil municipal a émis un préavis réservé à ce postulat compte tenu du fait que pour arriver jusqu'au terrain de football du Banné, on sort grandement de la zone à bâtir. Toutefois, des éléments nouveaux ont amené le Conseil municipal à revoir sa position. En effet, le container installé par le FC Porrentruy, au Banné, est raccordé au réseau d'eau. Aussi, le Conseil municipal invite le législatif à accepter le postulat. Si c'est le cas, le Conseil municipal fera mener des études pour vérifier la potabilité de l'eau afin de garantir sa qualité aux utilisateurs.

M. Julien Parietti indique que le groupe PDC-JDC est satisfait de la réponse du Conseil municipal et des analyses à venir. Le groupe PDC-JDC soutiendra le postulat car il est opportun d'avoir un point d'eau sur ce site.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Construction d'une fontaine publique sur le site du Banné » à la majorité évidente.

8. Traitement du postulat intitulé « Création sur le plan intercommunal d'un poste de juriste ! » (n° 1084) (PCSI)

M. Yann Voillat stipule que le postulat demande de sonder les communes de la couronne soit directement soit par l'intermédiaire du SIDP pour connaître leur intérêt par rapport à cette démarche. Des expériences prouvent le bienfondé du travail ensemble ou, dans ce cas, travailler pour l'ensemble. Une évaluation rapide permettra de connaître le montant investi dans les différents avis de droit par les communes et justifiera un tel engagement ou, au contraire, démontrera que ce poste supplémentaire mutualisé est trop coûteux. Ce postulat est rapide, sans frais et permettra éventuellement de faire des économies et augmentera les compétences juridiques des communes.

M. le Maire Gabriel Voirol consent que le postulat tel que formulé n'est pas contraignant puisqu'il demande d'interpeller les communes pour savoir si elles seraient intéressées à avoir un renfort juridique. La question s'est aussi posée au niveau de l'association jurassienne des communes mais, à ce stade, il n'y a pas encore de réponse pour l'ensemble des communes jurassiennes ; il y aura une prise de position certainement en fin d'année. On ne peut pas garantir la réalisation du postulat car une étude doit être menée qui démontrera la pertinence ou non de l'exécution d'un tel engagement.

Mme Lisa Raval est consciente que les dossiers traités par les communes sont de plus en plus nombreux et complexes. Cette complexité induit, souvent, des problématiques juridiques dont la résolution implique des

connaissances spécifiques. Il semble donc opportun d'étudier la pertinence de la création d'un poste de juriste intercommunal qui pourrait avoir une vue d'ensemble et une maîtrise des problèmes récurrents rencontrés par les communes. Aussi, le groupe PS-Les Verts acceptera ce postulat.

Mme Gaëtane Voirol relève, comme le souligne le postulat, que la société devient de plus en plus procédurière, peu importe le litige. Les employés communaux n'étant pas formés pour répondre aux questions juridiques de plus en plus pointues et variées, il semble judicieux d'engager un juriste afin de soulager la charge des communes dans ce secteur. Ce poste pourrait aussi être d'une aide précieuse pour l'exécutif dans ses choix stratégiques ayant des contraintes juridiques. Cependant, les procédures juridiques des communes ne touchent pas que le droit administratif et, s'il est nécessaire de mandater en dehors du juriste intercommunal engagé un deuxième juriste spécialisé dans une autre branche du droit, comment justifier la dépense du premier ? Le groupe PLR se demande également si les litiges et questionnements auxquels sont confrontées les communes du district permettent un taux d'occupation suffisant pour ce poste de juriste en droit administratif. De plus, qu'en est-il de la répartition financière de ce poste ? Sera-t-elle faite en fonction des affaires à traiter ou en fonction du nombre d'habitants par commune ? Ces questions en suspens amèneront une petite majorité du groupe PLR à accepter ce postulat pour permettre d'investiguer.

M. Charles Freléchoux relève que la plupart des secteurs de l'administration, qu'elle soit fédérale, cantonale ou communale, doit faire face à une masse de législation sans cesse croissante. La Municipalité doit régulièrement solliciter des avis de droit auprès de tiers ; faut-il pour autant créer un poste de juriste pour assumer cette tâche à l'interne ou au niveau régional ? Le groupe PDC-JDC en doute fortement pour différentes raisons :

- La relative petite taille de l'administration et l'absence de grands services fait que les sujets pour lesquels des avis de droit doivent être demandés globalement par la Commune peuvent être très variés, qu'il s'agisse de droit de la construction, de droit foncier, de droit du travail, de fiscalité, de responsabilité, etc. Il semble illusoire de trouver la perle rare qui sera à même d'être experte dans tous les domaines. De ce fait, il semble plus opportun de faire appel au cas par cas à des juristes externes en fonction du sujet abordé. Par ailleurs, le spécialiste auquel il doit être fait appel peut ne pas forcément être un juriste mais un expert dans sa matière. Enfin, l'administration cantonale s'est dotée de juristes spécialisés dans ses différents services et faire ponctuellement appel à eux semble une alternative réaliste.
- Juriste signifie formation académique complète. Le recrutement se fera certainement au niveau d'une personne ayant le brevet d'avocat. Dans le contexte budgétaire actuel des collectivités publiques régionales, l'ouverture d'un poste confié à un avocat avec le salaire qui va avec ne constitue pas un exemple de saine gestion des deniers publics. Si l'on décide de recruter à un niveau inférieur à celui de l'avocat pour constituer un service juridique composé d'une seule personne, le risque est fort que le recours aux avocats externes ait toujours lieu.
- La création d'un poste au niveau intercommunal via le SIDP ferait qu'il s'agirait alors d'un poste qui échapperait totalement au contrôle du Conseil de ville puisqu'il n'émargerait pas au budget communal.

Le groupe PDC-JDC estime que s'il n'est pas forcément idéal, le statut quo permet de faire appel à des spécialistes variés en fonction des besoins avec des coûts ponctuels en lieu et place de charges constantes. Il refusera donc le postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Création sur le plan intercommunal d'un poste de juriste ! » par 18 voix contre 16.

9. Traitement de la motion interne intitulée « Pour la nomination de scrutateurs officiels » (n° 1076) (PLR)

M. Gabriel Schenk explique que la motion interne a pour but de garantir une certaine sérénité et une plus grande efficacité lors des votes du Conseil de ville. La fonction de scrutateur est importante et doit être reconnue comme telle. Il n'est en effet pas donné à tout le monde de faire ce travail qui demande du sang froid, de la rigueur et du courage. La solution proposée au travers de ce texte permettrait d'améliorer le fonctionnement actuel qui ne donne pas entière satisfaction. En nommant en début d'année deux scrutateurs officiels et deux scrutateurs suppléants, proposés par les partis selon un tournus à définir, cela permettra de les élire à cette fonction par un vote et de les légitimer dans leur tâche. Cela permettra aussi de les former brièvement si besoin est au fonctionnement des différents votes et tâches dévolues aux scrutateurs. Le bureau du Conseil de ville étant sur le point de nommer une commission de révision du règlement du Conseil de ville, il lui est laissé le soin de régler les questions de détail (rétribution, tournus, place dans la salle).

M. Gilles Coullery déclare que la majorité du bureau du Conseil de ville est favorable à la réalisation de cette motion et invite les membres du législatif à la soutenir.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier explique que la motion a suscité des débats au sein du groupe PS-JSPJ-Les Verts. Certains votes ont donné lieu à des cafouillages et un peu plus de professionnalisme serait souhaité. Toutefois, dans la majorité des votes, soit les objets soumis n'avaient pas besoin d'un décompte à la voix près, soit le décompte des votes s'est déroulé de façon satisfaisante. Il a été relevé également que le rôle de scrutatrice et scrutateur n'est pas très glamour et que la perspective de l'exercer à demeure n'était pas forcément attractive. A cet égard, il aurait été intéressant d'envisager d'élargir le rôle des scrutatrices et scrutateurs, par exemple en leur accordant un siège d'assesseure et d'assesseur au bureau, afin d'augmenter l'attrait de la fonction.

Mme Elodie Gschwind indique que le groupe PDC-JDC est d'accord sur le fait qu'il faille trouver une solution pour que le comptage des voix se fasse de manière plus aisée. Cependant, il n'est pas favorable à ce que l'un d'entre eux soit à chaque séance du Conseil de ville mis à l'écart du groupe pendant toute une législature. C'est pourquoi le groupe PDC-JDC demande au bureau du Conseil de ville d'organiser les séances en ayant les scrutateurs aux extrémités des bancs pour qu'ils soient auprès de leur groupe respectif, pouvant ainsi se lever aisément pour exécuter leurs tâches de scrutateurs. De plus, cela libérera de la place pour le public. Si cette demande reçoit une réponse positive, le groupe PDC-JDC votera favorablement à l'unanimité.

M. Julien Parietti insiste sur le fait que le groupe PDC-JDC, avant de voter, attend une réponse du bureau du Conseil de ville par rapport à la demande évoquée par Mme Elodie Gschwind.

M. Pierre-Olivier Cattin explique que le bureau du Conseil de ville demande que cette notion soit intégrée dans l'étude que fera la commission de révision du ROAC. Ces détails seront pris en compte au moment où le ROAC établira la législation sur le système. Ce soir, le bureau demande que le principe soit adopté par voie interne. Jusqu'à l'adoption par la commission et par le Conseil de ville du nouveau règlement, l'ancien règlement prévaut et rien ne devrait changer. Personne ne peut donner de garantie car personne ne peut connaître la décision que prendra le Conseil de ville après avoir voté un nouveau ROAC, sur proposition de la commission, qui devrait avoir tenu compte de cette remarque car elle lui a été soumise par voie interne.

M. le Président ajoute que la réponse du bureau stipule ceci « Les modalités précises d'organisation seront définies lors des travaux de la commission de révision du règlement du Conseil de ville ».

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la motion interne intitulée « Pour la nomination de scrutateurs officiels » par 25 voix contre 10.

10. Traitement de la motion intitulée « En route pour la neutralité carbone » (n° 1077) (PS-Les Verts)

M. Baptiste Laville admet que viser la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire 0 émission nette de CO2, peut sembler utopique mais le changement climatique impose d'adapter les comportements de tous et d'anticiper le monde de demain. A l'avenir, les villes seront climatiquement neutres. Le groupe PS-Les Verts se réjouit que le Conseil municipal prenne cette intervention au sérieux et qu'il propose d'intégrer l'objectif de neutralité carbone dans le cahier des charges de la planification énergétique territoriale de Porrentruy. Le groupe PS-Les Verts accepte la transformation de la motion en postulat.

Mme Rosalie Beuret relève que les changements climatiques sont une préoccupation d'actualité, comme en témoignent les différentes manifestations qui ont lieu régulièrement ainsi que la résolution déposée ce soir. Cette problématique fait partie intégrante du catalogue « Cité de l'énergie » qui y consacre un chapitre intitulé « Adaptation au changement climatique ». Porrentruy, dans le cadre du label « Cité de l'énergie », s'engage sur la voie de la société à 2000 Watts. Ce concept vise une réduction de la consommation d'énergie de 6000 Watts actuellement à 2000 Watts d'ici 2100 mais également une substitution des énergies fossiles par des solutions renouvelables afin d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre de 8 tonnes à 1 tonne par année. La Municipalité se veut exemplaire et proactive dans ce domaine. La Municipalité, toujours dans le cadre du label « Cité de l'énergie », prévoit de se doter d'une planification énergétique territoriale (PET) qui lui permettra d'ancrer ses objectifs de réduction d'énergie et de diminution des gaz à effet de serre. La PET développera une stratégie énergétique propre à la ville et permettra de fixer des objectifs précis d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables (chaleur et électricité) et d'abandon des énergies fossiles. Ces

objectifs seront définis en fonction du territoire et concerneront tous les secteurs publics, privés, industriels et commerciaux. La neutralité carbone est un objectif ambitieux, surtout pour 2050, et très difficile à atteindre dans un délai aussi court. Elle demande des investissements conséquents sur la rénovation du parc immobilier, le remplacement des véhicules, etc. Plusieurs villes se sont engagées sur cette voie, il arrive toutefois que certaines arrivent à cette neutralité carbone par des mécanismes de compensation de CO2 ; ce système est controversé car il s'agit d'acheter sa neutralité en délocalisant une partie de ses émissions ; ce n'est pas le souhait de la ville de Porrentruy. Mais il y a de nombreuses stratégies pour diminuer la consommation énergétique et baisser les émissions de CO2, notamment par le biais de constructions en bois, qui permettent de séquestrer une partie du carbone. La Municipalité s'engage dans différents projets, comme l'assainissement de l'éclairage public, l'utilisation d'un véhicule électrique, l'isolation et l'optimisation des bâtiments, l'octroi de subventions en faveur de citoyens qui s'engagent dans des mesures d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de mobilité électrique, le déploiement du Thermoréseau, etc. Le Conseil municipal est conscient que si on n'investit pas aujourd'hui, les coûts occasionnés seront plus conséquents d'ici quelques années. Il propose d'accepter cette motion sous forme de postulat car il semble difficilement réalisable d'atteindre les objectifs pour 2050 et le législatif souhaite aller plus loin dans ses réflexions dans le cadre de la PET.

M. Claude Gury soulève que de nombreuses communes se sont engagées sur la voie de la neutralité carbone ou en direction de la société à 2000 Watts. Il donne en exemple la petite Commune de Guessing, en Autriche, qui s'est engagée dans cette voie dès la fin des années 1980. C'est au prix de nombreux investissements tant dans le domaine de la production d'énergie par la gazéification du bois, par le biogaz ou par les panneaux solaires photovoltaïques et thermiques que dans le domaine de la réduction des besoins en énergie pour le chauffage, pour la mobilité ou encore pour les processus industriels que cette ville a pu devenir pratiquement autonome. Porrentruy compte également de nombreux acteurs privés ou publics qui ont investi dans la production d'énergie et la diversification des sources d'approvisionnement en énergie. Porrentruy doit se situer aux alentours de 45% en terme de neutralité carbone, ce qui veut dire que 55% sont couverts par des énergies non renouvelables. Le but étant de dépendre de moins en moins du pétrole, l'inscription d'un objectif zéro carbone dans le cadre de la planification énergétique dans une vue à 30 ans ne peut être qu'encouragée. Cela permettra de déterminer les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif ambitieux et de disposer d'une vision claire. Les élus devront par la suite retenir ce qui sera supportable du point de vue financier. Le groupe PDC-JDC soutiendra ce postulat.

M. Alain Theilkaes informe que le groupe PCSI est conscient des enjeux climatiques futurs et soutient le fait que Porrentruy doit se doter d'une stratégie énergétique d'ici à 2050. Toute la communication à ce sujet doit être perçue comme un signal fort et se doit d'être incitative auprès de la population bruntrutaine. Le groupe PCSI, dans sa majorité, aurait accepté la motion et soutiendra de ce fait le postulat.

Mme Sandra Nobs estime que le Conseil de ville, en déposant ce soir une résolution interpartis, montre sa volonté de s'impliquer pleinement pour l'amélioration du climat. La Municipalité prend également en compte cette problématique puisqu'elle étudie une planification énergétique territoriale qui pourra tenir compte de l'objectif de la neutralité carbone pour 2050, entre autres. Le groupe PLR salue le fait que le thème si important du climat arrive à rassembler tout le monde dans un but commun : protéger ce qui peut encore l'être pour l'avenir des enfants. Le groupe PLR approuvera donc à la majorité le postulat.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « En route pour la neutralité carbone » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

11. Traitement de la motion intitulée « Pour l'établissement d'une convention réglant la prise en charge des coûts liés à l'éclairage public sur le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura » (n° 1078) (PDC-JDC)

M. Jean-Pierre Bendit, pour le groupe PDC-JDC, remercie le Conseil municipal qui propose d'accepter cette motion et s'engage à prendre contact avec l'Hôpital du Jura afin de définir les modalités d'entretien, d'exploitation et de renouvellement des installations situées sur le site de l'H-JU à Porrentruy. L'objectif de la motion est de disposer d'une convention juste et équitable tenant compte des bénéficiaires de l'éclairage public dans le secteur de l'hôpital, afin de minimiser les charges pour la Commune, voire de les transférer entièrement à l'Hôpital du Jura. Le groupe PDC-JDC demande que cette convention entre rapidement en vigueur pour qu'elle s'applique au renouvellement de l'éclairage public dont la nécessité se fait de plus en plus sentir.

Mme Rosalie Beuret explique que pour des raisons historiques, il n'existe pas de convention entre l'Hôpital du

Jura et la Commune en ce qui concerne l'éclairage public. Cet élément avait déjà été relevé dans une question écrite et il va de soi que cette situation de convient pas au Conseil municipal. Pour rappel, la Municipalité mène un plan directeur de l'éclairage public et des lumières en vieille ville qui vise à baisser la consommation d'énergie et la pollution lumineuse, pour des raisons d'économies d'énergie, de protection de la faune et de la flore et pour la santé humaine. Ce plan directeur servira à définir le type de luminaires et d'ampoules, d'éclairage, de luminosité, etc. par quartier. Le bilan des études sera présenté à l'Hôpital du Jura et il sera discuté du renouvellement de l'éclairage et d'une convention.

M. Pierre-Olivier Cattin est d'avis que si la Municipalité de Porrentruy s'acquitte actuellement de frais d'entretien, de renouvellement et de gestion d'installations d'éclairage extérieur sur un territoire qui ne lui appartient pas, alors les parties doivent se réunir pour qu'une convention de répartition établisse la part équitable des frais en regard de la propriété. Le PCSI soutiendra donc la motion.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la motion intitulée « « Pour l'établissement d'une convention réglant la prise en charge des coûts liés à l'éclairage public sur le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura » à la majorité évidente.

12. Approuver un crédit de CHF 470'000.-, TTC, à couvrir par reprise du fonds de réserve de l'eau potable, en vue de l'assainissement du réseau d'eau potable aux rues de Lorette et de la Condemène

ENTREE EN MATIERE

Mme Rosalie Beuret relève que cette demande de crédit fait suite au souhait de Thermoréseau-Porrentruy SA d'étendre son réseau de chauffage à distance dans le quartier de Lorette et de la Condemène. Afin de réduire les coûts du renouvellement du réseau, la Municipalité a réfléchi à des synergies possibles et collabore depuis quelques années avec Thermoréseau-Porrentruy SA et d'autres instances. Un diagnostic des réseaux d'eau potable et des canalisations d'eaux usées dans ce secteur a donc été réalisé et il est apparu nécessaire d'assainir le réseau d'eau potable, dont les canalisations ont, pour la plupart, plus de 100 ans. Des bornes hydrantes seront également remplacées. Les conduites privées qui se trouvent sur le terrain communal seront également remplacées et la Municipalité a contacté les riverains. Les travaux de Thermoréseau-Porrentruy SA ont déjà démarré et s'étendront, en fonction des conditions météorologiques, jusqu'au début du printemps 2020. Les canalisations d'eaux usées, quant à elles, pourront être assainies par robotique ; ce type d'intervention ne nécessitant pas d'ouvrir la chaussée, elle pourra intervenir à tout moment par la suite. Mme Rosalie Beuret ajoute que la pratique des crédits-cadres est efficace et qu'il n'y a aucune volonté de la part du Conseil municipal de la remettre en cause. Cependant, dans l'actuel crédit-cadre, tous les montants sont engagés, en raison notamment des travaux dans le périmètre de la patinoire. Ceci explique le crédit présenté ce soir. En outre, le Conseil municipal a mené une réflexion concernant les déplacements et le stationnement à la rue de Lorette, où le trafic est conséquent et qui n'est pas suffisamment sécurisée. Dans le plan directeur des déplacements et du stationnement, il est prévu de sécuriser davantage les piétons et les cyclistes et de permettre le passage des camions qui se rendent aux Matériaux Sabag.

M. Gilles Coullery indique que le groupe PS-Les Verts acceptera l'entrée en matière et approuvera le crédit demandé. La réalisation de ces travaux d'assainissement, nécessaires, en synergie avec Thermoréseau-Porrentruy SA est pertinente et va tout à fait dans le sens recherché d'une gestion rationnelle de l'infrastructure de la ville. Cependant, le groupe PS-Les Verts se demande s'il n'aurait pas été possible d'inclure ce crédit dans le nouveau crédit-cadre qui sera présenté au Conseil de ville cet été, afin de permettre à ce dernier de bien maîtriser les dépenses allouées.

M. Alain Chariatte souligne que l'eau est un bien précieux qu'il ne faut pas gaspiller. La Municipalité profitera de l'extension du réseau de chauffage à distance de Thermoréseau-Porrentruy SA dans le quartier de Lorette pour effectuer le remplacement de la conduite d'eau potable. Le financement est en principe assuré par l'enveloppe du crédit-cadre eau potable mais les différents imprévus dans le secteur de la patinoire font qu'il ne reste pas suffisamment de disponibilité pour assurer la dépense de cette opération, ce que regrette le groupe PDC-JDC. Toutefois, ce dernier acceptera le crédit.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 470'000.-, TTC, à couvrir par reprise du fonds de réserve de l'eau potable, en vue de l'assainissement du réseau d'eau potable aux rues de Lorette et de la Condemène, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

13. Approuver un crédit de CHF 130'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement complet du parc des horodateurs

ENTREE EN MATIERE

M. Julien Loichat explique que les horodateurs actuels ne fonctionneront plus à la fin de cette année d'où la nécessité de les remplacer par des horodateurs modernes efficaces issus d'un marché public intercommunal avec la ville de Delémont et auquel sont associées d'autres communes. Ces appareils pourront communiquer avec d'autres logiciels informatiques et être paramétrés en fonction des décisions ultérieures qui seront prises par l'exécutif, notamment la fixation des tarifs en fonction des zones déterminées en ville de Porrentruy. M. Julien Loichat tient à préciser que ces appareils pourront également accueillir de la monnaie. Grâce à ces appareils, on pourra enclencher les éléments de SmartCity, en particulier la fonction permettant de localiser les places de parc disponibles.

M. Jean-Pierre Bendit indique que le groupe PDC-JDC a été satisfait de lire dans le message du Conseil municipal que Porrentruy se veut une ville moderne et a adopté le principe SmartCity. Le groupe PDC-JDC est favorable aux options de collaboration avec Delémont et d'autres localités pour acquérir le même matériel, au choix porté sur un appareil ne distribuant pas de ticket, à l'introduction du numéro d'immatriculation et de l'alimentation électrique par un panneau solaire. Le groupe PDC-JDC souhaite néanmoins avoir des réponses à plusieurs interrogations :

- Moutier a choisi une autre variante que celle de Porrentruy, soit le système Digitalparking SA - au lieu de IEM SA - proposant l'application ParkingPay qui permet une méthode de paiement numérique depuis un smartphone pour régler les frais de stationnement, ce qui évite de devoir se déplacer vers l'horodateur. Quelles sont les raisons du choix de la variante IEM SA pour Porrentruy ?
- Le système IEM SA choisi par Porrentruy propose-t-il une application comparable à ParkingPay ? Si oui, cette application est-elle comprise dans le crédit de 130'000 francs ? Un pourcentage est-il perçu par le prestataire de services pour chaque encaissement comme celui de 4.5% de ParkingPay ?
- Dans le postulat du groupe PDC-JDC accepté en novembre dernier, deux aspects étaient à considérer : la détection de la présence d'une voiture sur les places de stationnement et la mise à disposition de l'information aux usagers en affichant les rues et les places disponibles. Dans le message du Conseil municipal, il est écrit qu'une phase supplémentaire pourrait être prévue ultérieurement. Cette formulation au conditionnel ne convainc pas le groupe PDC-JDC. De ce fait, sans une étude globale, même à réaliser par étapes, comment être certain que le montant restant de 170'000 francs sera suffisant ?

Mme Aline Nicoulin relève plusieurs points sur lesquels le groupe PLR aimerait des éclaircissements :

- Quel est le coût unitaire d'un horodateur ?
- Est-ce que les frais d'installation sont compris dans le montant annoncé ?
- Quels sont les chiffres des petits coûts de génie civil ?
- Qui installera les horodateurs et qui fera les travaux de peinture ? Est-ce qu'il s'agira des employés communaux ? Est-ce que cela a été calculé ?
- Qui s'occupera de l'évacuation des anciens appareils et cela a-t-il été pris en compte dans le montant annoncé ?
- Connaît-on le choix de l'Hôpital du Jura quant à ces nouveaux horodateurs ?
- Qui relèvera la monnaie des horodateurs ?
- Etait-il nécessaire de lancer une procédure d'offres de marché public international ? Les frais qui en découlent ont-ils été répertoriés dans le montant annoncé ? N'aurait-on pas pu envisager de faire le travail au sein de la Commune afin d'éviter des frais supplémentaires ?

Le groupe PLR se demande si le dossier est suffisamment abouti pour être présenté au Conseil de ville. Même si les appareils actuels sont vieillissants et les frais de maintenance prennent l'ascenseur, il ne faut pas agir dans la précipitation et essuyer des dépassements importants. Le groupe PLR trouve difficile d'accepter l'entrée en matière au vu de toutes ces interrogations.

M. Julien Loichat répond aux questions posées :

- Les horodateurs de Moutier sont plus récents que ceux de Porrentruy et Delémont - qui ont une trentaine d'années - et, de ce fait, il n'est pas nécessaire de les remplacer aussi rapidement. Le système mis en place à Porrentruy offrira la possibilité de travailler avec Twint ou d'autres programmes sous forme d'applications diverses.
- Le Conseil municipal est dans les temps pour finaliser l'étude du postulat du groupe PDC-JDC qui a été accepté en novembre dernier. Les questions de la détection de la présence d'une voiture sur les places de stationnement et de la mise à disposition de l'information aux usagers en affichant les rues et les places disponibles vont être traitées. Toutefois, cela se complique si l'appareil de base qui permet de fixer les tarifs et d'envoyer les informations n'a pas été déterminé. De plus, il y a lieu de faire des analyses poussées dans le cadre du projet Cœur de ville en ce qui concerne les détecteurs de places au sol, notamment s'il sera possible de les utiliser correctement et de ne pas les abimer en cas de déneigement, par exemple. C'est une réflexion qui devra être menée ultérieurement mais qui n'empêche pas, présentement, les acquisitions des horodateurs.
- Ce soir, une première étape consiste en l'acquisition des horodateurs. Un montant a été prévu dans la planification financière pour le remplacement des horodateurs et la mise en place des systèmes d'information et éventuellement des détecteurs, fixé à 300'000 francs ; il est bien clair que ce montant peut évoluer avec le temps car une planification, c'est une vision. M. Julien Loichat relève que des économies ont été réalisées grâce à l'appel d'offres de marché public.
- Le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre de l'appel d'offres, un montant de 178'000 francs, sous réserve de la décision de crédit de ce soir, pour l'entier de l'appareillage et les coûts d'exploitation pour les dix prochaines années, sachant que les deux premières années font partie d'une garantie. Il s'agit ce soir de se prononcer uniquement sur le crédit qui permettra l'acquisition des appareils, les frais d'exploitation seront ensuite évidemment répercutés dans les budgets d'exploitation de la Municipalité.
- Toutes les communes qui ont montré leur intérêt à participer à cet appel d'offres, ainsi que l'Hôpital du Jura, pourront bénéficier des mêmes horodateurs aux mêmes conditions.
- L'appel d'offres lancé en commun avec la ville de Delémont présente deux avantages : un meilleur prix étant donné le nombre plus important d'appareils commandés et un service facilité à la population car les appareils seront identiques à Delémont et à Porrentruy.
- Le montant total de l'appel d'offres pour Porrentruy et Delémont dépassant 250'000 francs, qui est la limite des marchés publics, a contraint le Conseil municipal à faire un appel d'offres international selon les règles de l'OMC et les bases légales et fédérales. Deux offres ont été reçues et celle de l'entreprise qui a été choisie correspondait à l'entier du cahier des charges fixé au départ.
- L'entreprise livrera les horodateurs, enlèvera les anciens, les récupérera et posera les nouveaux. Le seul travail à la charge de la Commune sera de replacer, à certains endroits, les piliers sur lesquels se trouvent les horodateurs, étant donné que le nombre d'appareils sera réduit, et de limer les plaques sur lesquelles sont posés les horodateurs. Il s'agit d'un travail qui pourra être réalisé dans le cadre des activités courantes du service de la voirie qui n'engendrera pas de coûts.
- Il y a une nécessité temporelle à acquérir les horodateurs au plus vite car si les actuels ne sont pas remplacés à la fin de l'année, ils ne seront plus fonctionnels en 2020 et cela générera des problèmes de parcage à Porrentruy.

M. Julien Parietti demande si l'application permettant de payer son parcage avec un smartphone a été intégrée à l'appel d'offres et si elle fait partie du crédit.

M. Julien Loichat mentionne que tous les éléments pour pouvoir payer sous de multiples formes ont été intégrés au cahier des charges et qu'une réflexion a été menée par rapport à SmartCity et au postulat du groupe PDC-JDC pour fixer un certain nombre de critères. Les entreprises n'ont pas proposé directement ParkingPay mais rien n'empêche, ultérieurement, si nécessaire, d'entrer en matière sur cette application ou sous toute autre forme d'application. Les horodateurs qui seront acquis offrent de multiples possibilités par rapport aux appareils actuels. Il faudra ensuite réfléchir, dans le cadre de SmartCity, aux aspects techniques, pratiques, fonctionnels et patrimoniaux afin de choisir le bon système d'exploitation.

M. Yann Voillat indique que IEM SA a sa propre application, qui se nomme PrestoPark, et qui est peut-être comprise dans l'offre. Cette application est l'équivalent de ParkingPay, elle permet de voir les places disponibles et les places occupées, mais elle n'est pas bien évaluée sur GooglePlay.

M. Julien Loichat répond que cette application n'est pas comprise dans l'offre car une réflexion sur le système d'exploitation des horodateurs sera menée ultérieurement dans le cadre de SmartCity.

M. Alain Theilkaes souhaite savoir si les commerçants ont été associés à ce projet. Le parcage est un sujet sensible pour eux. Est-ce que des bons, distribués par les commerçants, pourraient être reconnus par les horodateurs ?

M. Julien Loichat explique que les commerçants n'ont pas été associés à l'acquisition du matériel car ce dernier appartient à la ville et il a été réfléchi pour les utilisateurs. La question que pose M. Alain Theilkaes a plutôt trait à la politique tarifaire. C'est une autre étape que le Conseil municipal devra traiter dans le projet Cœur de ville et le plan directeur des déplacements. Il s'agira de déterminer et de fixer les tarifs ; cela sera peut-être discuté avec les commerçants. Les nouveaux horodateurs n'induiront pas de changement pour les commerçants. Cependant, avec le nouveau système, les voitures ventouses disparaîtront.

M. Jean-Pierre Bendit explique que le but de son intervention n'est pas de remettre en cause le choix de l'exécutif. Il souhaite que le Conseil municipal reprenne le dossier, aille plus loin dans la réflexion, soit le système de paiement par smartphone - car il y a certainement une redevance -, l'affichage des places disponibles, prenne deux ou trois mois pour étoffer le dossier et repasse le crédit juste avant les vacances d'été.

Mme Aline Nicoulin a lu dans le rapport qu'il n'y aurait plus de maintenance sur les horodateurs en 2020. Est-ce que cela veut dire que les horodateurs ne fonctionneront plus au 1er janvier 2020 ?

M. Julien Loichat confirme que le fonctionnement des horodateurs s'arrêtera à la fin de cette année. C'est pourquoi il est nécessaire de remplacer les horodateurs. Si la décision est prise avant les vacances, les nouveaux horodateurs ne seront pas prêts pour la fin de l'année.

M. Yann Voillat s'inquiète du fait qu'IEM SA a sa propre application PrestoPark, autrement dit en achetant le matériel à cette société, on risque de devenir captif de son système d'exploitation. Le Conseil municipal peut-il garantir qu'en achetant les horodateurs à IEM SA, on pourra activer d'autres programmes ?

M. Julien Loichat rassure M. Yann Voillat, il n'y aura pas de captivité en choisissant le matériel de cette entreprise. C'est l'avantage d'avoir décidé de faire un appel d'offres par un bureau spécialisé - Vallat Partners - qui a préparé le cahier des charges de manière neutre. La communication sera possible avec d'autres formes d'appareils, compatibles avec SmartCity, cela a été garanti par IEM SA. M. Julien Loichat ajoute, sans vouloir revenir sur la votation du week-end dernier, que sous le ROAC actuel, ce crédit est de la compétence du Conseil de ville mais, dans le prochain ROAC, il sera de la compétence du Conseil municipal ; ce qui ne veut pas dire que le débat ne doit pas avoir lieu, mais M. Julien Loichat souhaite rappeler que si le crédit est repoussé, d'ici-là le nouveau ROAC sera entré en vigueur.

M. Charles Freléchoux indique que dans le rapport du Conseil municipal, il est écrit que le fabricant ne garantit plus le fonctionnement des horodateurs à partir de 2020, ce qui signifie qu'il n'y aura plus de maintenance sur ces appareils mais cela ne veut pas dire que les horodateurs ne fonctionneront plus le 1er janvier 2020. Y a-t-il une erreur dans le texte ?

Pour M. Julien Loichat, il est évident que les appareils seront soumis à des pannes qu'on ne pourra réparer, étant donné que le système informatique ne sera plus mis à jour.

M. Alain Chariatte aimerait savoir si l'informaticien communal a eu des retours sur ce système et a eu des contacts avec l'entreprise choisie.

M. Julien Loichat indique que le comité d'adjudication était composé de personnes de Delémont et Porrentruy et que les services ont été consultés mais l'informaticien n'en faisait pas partie. Cependant, ce dernier a eu accès à des documents et a fait part de quelques remarques, notamment sur des questions d'hébergement, mais n'a pas fourni de critique sur le fonctionnement des horodateurs.

M. Matthieu Hays rebondit sur l'obsolescence informatique en donnant l'exemple du système « gate » des homes et hôpitaux qui a paralysé pendant trois jours ces derniers ; c'est une réalité, les horodateurs ne vont peut-être pas arrêter de fonctionner pile le 1er janvier mais ils le feront dans les jours qui suivent.

A la demande de M. le Maire Gabriel Voirol, M. le Président accorde une suspension de séance de 5 minutes.

M. Julien Loichat informe que le Conseil municipal propose de surseoir à la décision de vote du crédit ce soir et de le repasser à la séance du 4 juillet prochain avec des réponses plus précises aux questions techniques et

informatiques mais qui ne pourront pas encore prendre en compte la totalité du projet SmartCity, car en 4 semaines cela n'est pas possible. Les conseillères et conseillers de ville obtiendront des réponse concrètes et cohérentes et pourront ainsi prendre une décision en toute connaissance de cause.

M. Charles Freléchoux remercie le Conseil municipal pour la sagesse de cette décision, autant temporiser un petit peu pour avoir une décision pleine. Il a une petite remarque à formuler : les propos de M. Julien Loichat par rapport à la compétence selon le nouveau ROAC ont mal été perçus par le groupe PDC-JDC.

Le point 13 « Approuver un crédit de CHF 130'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement complet du parc des horodateurs » est reporté à la séance du 4 juillet 2019.

14. Divers

M. le Président signale que 9 textes ont été déposés ce soir.

Traitement de la résolution interpartis intitulée « Déclaration communale pour lutter contre le changement climatique »

M. Baptiste Laville est d'avis que le texte présenté ne sera pas contraignant mais il marque tout de même une étape hautement importante quant à une évolution des mentalités et une prise de conscience environnementale au sein du Conseil de ville. Cette résolution doit permettre de rappeler que tout le monde est capable d'agir ensemble pour préserver la planète. Il est certain que les décisions du législatif ne vont pas à elles seules changer le cours de l'histoire mais elles participeront à l'effort global nécessaire afin d'espérer pouvoir léguer une planète vivable aux générations futures. La lutte contre le changement climatique est certainement le plus grand défi de l'histoire de l'humanité. Les conséquences néfastes du réchauffement climatique sont nombreuses et la communauté scientifique ne met plus en doute leur existence. Dès lors, le seul débat qui existe encore est de savoir quelles sont les mesures à mettre en place afin de limiter les effets du réchauffement climatique. Afin d'illustrer la détermination commune des partis à prendre des mesures concrètes et afin d'honorer cette déclaration, l'ensemble des présidents de groupe du Conseil de ville, sous réserve d'une décision finale du bureau, s'est déjà mis d'accord pour renoncer à utiliser des gobelets en plastique jetables lors des réunions du Conseil de ville. Chaque élu est donc invité à prendre un gobelet réutilisable pour les séances du législatif. La population attend des élus qu'ils prennent de vrais engagements politiques en faveur du climat. Ces engagements politiques coûteront sans aucun doute un peu d'audace mais aussi et surtout de l'argent. Mais qu'est-ce que l'argent face aux enjeux développés ci-avant ?

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la résolution interpartis « Déclaration communale pour lutter contre le changement climatique » à l'unanimité.

M. Julien Loichat communique que le bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme au sein du service de la population a décidé de remettre sur pied une séance de sensibilisation à l'exercice des droits de vote et d'élection à laquelle sont invités les jeunes, les communautés étrangères, etc. Cette séance aura lieu le 12 juin 2019, à 19h00, à l'Hôtel de ville. Les partis politiques ont reçu une invitation et, à l'issue de cette rencontre, un apéritif sera organisé pour les élus, les représentants des partis et les personnes ayant participé à la séance.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.20 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La secrétaire-suppléante :	Le président :
SCramatte	
S. Cramatte	J. Perrin